



Association d'Aide aux
Victimes de France



Informier, orienter
et accompagner

Ensemble, faisons valoir vos droits.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2025



INFORMER



ORIENTER



ACCOMPAGNER

www.avf.fr

SOMMAIRE

Une année d'action, d'écoute et d'accompagnement.

01

Découvrir l'association

Édito	04
Notre identité	06
Indicateurs et chiffres clés	07
Notre réseau de partenaires	08
Un réseau en plein essor	09
Charte des partenaires	10

02

L'année 2025

Faits marquants	12
La cybersécurité	13
La vie associative	16
L'équipe et les bénévoles	17

03

Nos actions et notre impact

Nos activités	18
Nos bénéficiaires	19
Paroles de victime	20

04

Finances et perspectives

Rapport financier	22
Bilan et compte de résultat	24
Perspectives 2026	25
Soutenir l'association	26

ÉDITO

2025 restera comme une année de consolidation et de structuration pour l'Association d'Aide aux Victimes de France. Après une année 2024 marquée par les imprévus, nous avons retrouvé une trajectoire claire, des bases financières saines et un réseau d'experts pleinement opérationnel.

Notre modèle économique s'est affermi. Pour la première fois, les cotisations de nos adhérents constituent notre première ressource. Cet autofinancement renforcé garantit notre indépendance et notre capacité à accompagner les victimes sans dépendre d'un financement public incertain. L'exercice se clôt sur un résultat net positif et une trésorerie consolidée.

Notre réseau a poursuivi sa montée en puissance : 44 avocats et 28 médecins de victimes travaillent désormais à nos côtés, dont des avocats en Belgique et en Suisse pour les victimes d'accidents qui s'y déplacent pour le travail ou pour les vacances. Ce maillage pluridisciplinaire est le cœur de notre utilité : il permet à chaque victime que nous orientons de faire valoir l'intégralité de ses droits, poste de préjudice par poste de préjudice.

Derrière les chiffres, il y a des femmes et des hommes que la vie a brutalement fait basculer. Notre métier consiste à transformer un sentiment d'abandon en parcours d'indemnisation juste. C'est le sens de chaque appel reçu, de chaque dossier orienté, de chaque expertise contestée puis renégociée.

2026 sera l'année d'un nouveau cap : la prévention. Nous lançons un programme dédié aux conduites à risque chez les jeunes, en lien avec nos bénévoles et nos différents partenaires professionnels. Parce qu'accompagner les victimes, c'est aussi tout faire pour qu'il y en ait moins.

Je remercie chaleureusement l'équipe salariée, nos bénévoles, nos avocats et médecins partenaires, ainsi que l'ensemble des donateurs et adhérents qui rendent cette mission possible.


Valentin PAPET,
Président de l'AVF





NOTRE IDENTITÉ



Notre objet social

L'Association d'Aide aux Victimes de France (AVF) a pour objet d'informer, d'orienter et d'accompagner les victimes d'accidents de la route, de violences conjugales et domestiques, d'agressions, d'accidents du travail, d'erreurs médicales, d'infections nosocomiales, d'aléas thérapeutiques, d'accidents de la vie et de crimes en France.

INFORMER

Nous vulgarisons le droit et expliquons simplement les différentes procédures et les pièges à éviter.

ORIENTER

Les victimes et leurs proches vers des professionnels compétents et engagés.

ACCOMPAGNER

Les victimes avec les dossiers les plus compliqués dans leurs démarches.

Nos valeurs fondatrices

Confidentialité absolue
et respect des choix des victimes

Une écoute humaine
de l'attention et du temps sans jugement

Un engagement bénévole
pour défendre les droits des victimes

Notre carte d'identité



Statut

Association loi 1901,
reconnue d'intérêt général



Création

le 16 octobre 2008



Adresses

Siège : 128 rue La Boétie, Paris
Antenne : 119 pl. Beauvoisine, Rouen



Identifiants

RNA : W763004977
SIREN : 535 307 466

**Besoin d'écoute, d'informations
ou d'orientation ? L'AVF est à vos côtés.**

Nos équipes sont là pour vous informer,
vous guider et vous accompagner, à
chaque étape de votre parcours.

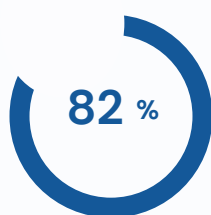
INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS



27 384

contacts de victimes et proches

Entre 2024 et 2025, le nombre de personnes ayant pris contact avec l'association a progressé de 37 %.



Taux de satisfaction

82 %

82 % des personnes qui ont pris contact avec l'association se déclarent satisfaites de nos services.

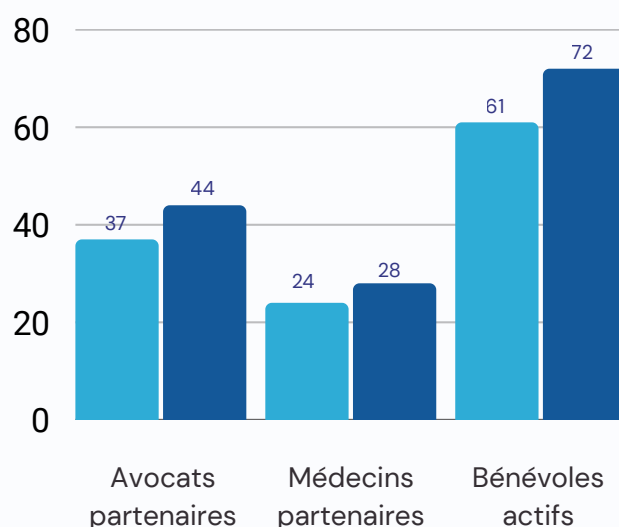
Évolution de nos membres



2024



2025



10,4 M

Consultations sur nos sites en 2025

Avec 10,4 millions de consultations en 2025, nos sites internet confirment leur rôle essentiel dans l'accès à une information claire.



98 %

taux de réponse

Près de chaque sollicitation reçoit une réponse : un repère concret de notre engagement à ne laisser personne sans suite.



24h

délai médian de réponse

La moitié des messages reçoivent une réponse en moins d'une journée. Délais allongés les jours fériés et vacances scolaires.

NOTRE RÉSEAU DE PARTENAIRES

Les avocats

Les médecins

UN RÉSEAU EN PLEIN ESSOR

Le réseau de professionnels est ce qui fait la force d'AVF. En 2025, il s'est consolidé pour atteindre 44 avocats partenaires et 28 médecins-conseils, mobilisables partout en France pour épauler les victimes au plus près de chez elles.

Le modèle transfrontalier, amorcé en 2024, est désormais opérationnel : des avocats partenaires accompagnent en Suisse et en Belgique les victimes d'accidents survenus à l'étranger — un cas encore rare dans le paysage associatif français.

EN 2025



44

Avocats
partenaires



28

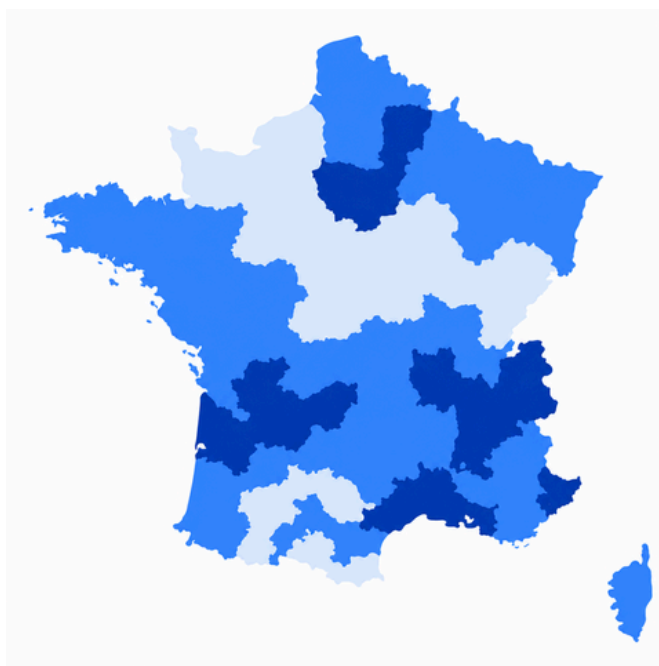
Médecins de
victimes



3

Avocats
Suisse / Belgique

Une couverture nationale



Un réseau pluridisciplinaire en croissance pour garantir à chaque victime un accompagnement expert, humain et de proximité.

Notre objectif : qu'aucune victime ne reste isolée faute de professionnel à proximité. C'est pourquoi nous cartographions déjà les zones les moins couvertes (Creuse, Doubs...) afin d'y nouer de nouveaux partenariats dès 2026.

CHARTRE DES PARTENAIRES

Derrière chaque victime, il y a un drame humain. Ces victimes sont des hommes et des femmes meurtris, dont les indemnités ne pourront jamais réparer les préjudices subis. Ils doivent être écoutés attentivement et considérés avec respect. Tous les services proposés par l'association sont gratuits pour les victimes et leurs proches.

Les victimes se retrouvent souvent seules et démunies face à la diversité et à la complexité des procédures. L'Association d'Aide aux Victimes de France a été fondée pour les informer sur leurs droits, les orienter vers des professionnels engagés et les accompagner dans leurs démarches.

L'Association d'Aide aux Victimes de France demande à tous ses professionnels partenaires de s'engager à :

- Respecter le droit à l'information et le consentement éclairé des victimes ;
- Respecter le secret professionnel et médical, y compris à l'égard de l'association ;
- Faire preuve d'empathie et de sensibilité envers les victimes et leurs proches, sans porter de jugement personnel ;
- Être transparent et modéré sur les honoraires en cas d'intervention ;
- Proposer des facilités de paiement à la victime qui n'en a pas les moyens ;
- Ne proposer son intervention qu'en cas de réelle plus-value pour la victime ;
- Rester indépendant des sociétés d'assurance, de réassurance et des mutuelles.

Évaluation et transparence

Dans un souci d'évaluation de la qualité de nos services, chaque professionnel partenaire doit être en mesure d'indiquer le nombre de conventions, missions ou contrats signés avec des bénéficiaires de l'association.



FAITS MARQUANTS EN 2025

Refonte de nos sites

Nos plateformes d'information juridique ont été entièrement repensées en 2025 : ergonomie modernisée, navigation simplifiée, contenus mis à jour en profondeur. Devenus une porte d'entrée majeure pour les personnes en recherche d'aide, nos sites permettent de trouver une information fiable sur ses droits et de contacter l'association en quelques clics.

Un local à Rouen

En 2025, l'association s'est dotée d'un local à Rouen. Cet ancrage offre un espace de travail à nos équipes, un lieu d'accueil pour nos partenaires et une base concrète pour structurer notre croissance — une étape clé dans la professionnalisation de notre fonctionnement.

Renouvellement de notre équipe salariée

Deux collaborateurs nous ont quittés cette année ; nous les remercions pour leur engagement. Leur remplacement par deux nouveaux salariés a permis d'assurer la continuité de nos missions sans rupture de service, tout en renforçant nos compétences. Une transition maîtrisée, signe de la solidité de notre organisation.

Victimes transfrontalières

2025 a vu se concrétiser notre dimension transfrontalière, avec des partenariats noués avec des avocats intervenant en Belgique et en Suisse. L'enjeu est réel : un accident survenu à l'étranger, ou impliquant un assureur étranger, relève de règles d'indemnisation différentes. Grâce à ces relais, nous savons désormais orienter et défendre les victimes dont le dossier a une portée internationale.

Consolidation du réseau

Notre réseau d'avocats en dommage corporel et de médecins-conseils s'est sensiblement renforcé en 2025. De nouveaux professionnels nous ont rejoints, élargissant notre couverture et notre capacité à diriger chaque victime vers le bon interlocuteur. Au-delà du nombre, c'est la cohésion de ce réseau qui s'est affirmée, autour d'une culture commune de défense des victimes — le socle de notre action.

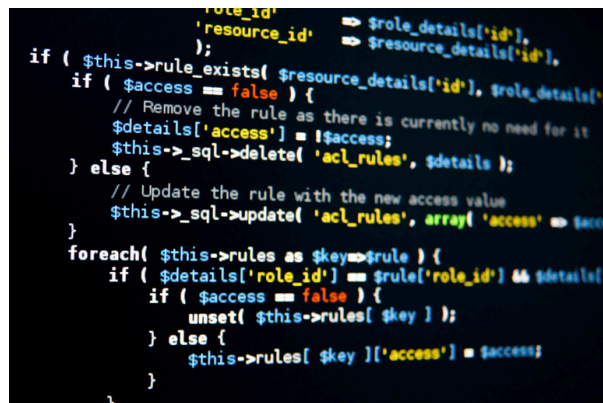
LA CYBERSÉCURITÉ

Le chantier de 2025

La confiance de nos adhérents, de nos donateurs et des victimes que nous accompagnons constitue le bien le plus précieux de notre association. Cette confiance repose en grande partie sur notre capacité à protéger les informations qu'ils nous confient. C'est pourquoi nous avons fait de la sécurité informatique et de la protection des données une priorité.

Cet engagement s'est imposé à nous de manière concrète. L'année dernière, l'association a été la cible d'une tentative d'usurpation d'identité particulièrement élaborée : un attaquant a cherché à se faire passer pour l'AVF afin de détourner les cotisations versées par nos adhérents (notamment les médecins). La manœuvre était soignée et a provoqué, sur le moment, une réelle inquiétude. Plutôt que de la considérer comme un simple incident isolé, nous avons choisi d'en tirer toutes les conséquences et de repenser en profondeur notre dispositif de sécurité.

Nous avons ainsi recruté une professionnelle disposant de compétences en informatique et en gestion de la sécurité pour nous aider à sécuriser nos outils. L'objectif est de combiner prévention, formation et procédures, pour traiter le risque dans sa globalité.



```

    'role_id' => $role_details['id'],
    'resource_id' => $resource_details['id'],
    );
    if ( $this->rule_exists( $resource_details['id'], $role_details['id'] ) ) {
        if ( $access == false ) {
            // Remove the rule as there is currently no need for it
            $details['access'] = !$access;
            $this->_sql->delete( 'acl_rules', $details );
        } else {
            // Update the rule with the new access value
            $this->_sql->update( 'acl_rules', array( 'access' => $access ) );
        }
    }
    foreach( $this->rules as $key=>$rule ) {
        if ( $details['role_id'] == $rule['role_id'] && $details['resource_id'] == $rule['resource_id'] ) {
            if ( $access == false ) {
                unset( $this->rules[ $key ] );
            } else {
                $this->rules[ $key ]['access'] = $access;
            }
        }
    }
}
```

Sensibiliser nos adhérents

La sensibilisation occupe une place centrale dans ce dispositif. Nous menons désormais des actions de formation régulières auprès de nos adhérents, afin qu'ils sachent reconnaître les tentatives de fraude, vérifier l'authenticité d'une sollicitation et adopter les bons réflexes. Cette pédagogie partagée constitue notre première ligne de défense.

Nous avons également revu en profondeur la manière dont nous traitons et conservons les données. Les informations relatives à nos adhérents, utilisateurs et bénéficiaires sont réduites au strict nécessaire : nous ne collectons que les données indispensables à l'accompagnement, et celles-ci sont basculées dans les meilleurs délais vers un support protégé, chiffré et conservé hors ligne, afin de les soustraire à toute exposition inutile. Cette logique de minimisation limite mécaniquement notre surface d'exposition en cas d'incident.

Le RGPD et l'AVF

Dans le même esprit de professionnalisation de notre fonctionnement interne, nous avons poursuivi en 2025 la mise en conformité de notre gestion documentaire avec le RGPD. Cette démarche ne se limite pas à une obligation administrative : elle constitue un engagement concret envers les victimes, les partenaires institutionnels, les bénévoles et les salariés qui nous confient des informations sensibles.

Des durées de rétention précises ont été définies pour chaque catégorie de données. Les documents arrivés au terme de leur durée de conservation sont désormais supprimés ou archivés selon des règles établies, afin de limiter les risques liés à l'accumulation inutile d'informations personnelles. Ce travail permet de mieux maîtriser notre patrimoine documentaire et de renforcer la traçabilité des traitements réalisés.

Nous avons également engagé un important chantier de numérisation de nos archives papier. Les documents conservés sous format physique ont été progressivement triés, sécurisés, puis transférés vers des espaces électroniques protégés. Les originaux ont été détruits de manière à réduire les risques de perte, de vol ou de consultation non autorisée.

La sécurité des accès à nos outils numériques a également été renforcée. La double authentification est désormais obligatoire pour les bénévoles comme pour les salariés. Chaque utilisateur doit s'identifier au moyen d'un second facteur, ce qui rend l'usurpation d'un compte beaucoup plus difficile. Cette mesure simple dans son principe ferme la porte à la grande majorité des tentatives d'intrusion fondées sur le vol d'identifiants.

Nos engagements en matière de sécurité et de protection des données

- Authentification des e-mails (SPF, DKIM et DMARC) pour nos échanges
- Double authentification obligatoire pour tous les bénévoles et salariés
- Chiffrement et stockage hors ligne des données sensibles
- Numérisation sécurisée puis destruction physique des archives papier
- Sauvegardes régulières, chiffrées et testées
- Accès aux dossiers limité aux seules personnes habilitées
- Sensibilisation régulière des équipes aux risques numériques
- Amélioration continue de nos procédures internes de confidentialité



LA VIE ASSOCIATIVE

L'association est administrée dans le respect de ses statuts, inchangés au cours de l'exercice. Le bureau s'est réuni à quatre reprises en 2025 pour piloter l'activité et les orientations stratégiques. L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 16 janvier 2026 et a approuvé les comptes de l'exercice 2025.

Les adhérents

L'association rassemble une communauté d'adhérents en croissance constante, principalement composée de victimes de tous horizons (accident de la route, accident professionnel, victime d'agression...) mais également de proches.

	2025	2024
Nb d'adhérents	538	476
Évolution sur un an	+ 13 %	+ 18 %
Montant de la cotisation	Libre	Libre

Pourquoi adhérer à l'AVF ?

Adhérer à l'AVF n'ouvre droit à aucun service supplémentaire : l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation vers notre réseau d'experts restent **gratuits** et accessibles à toute personne qui nous sollicite, qu'elle soit adhérente ou non !

Adhérer, c'est un geste de soutien. C'est nous permettre de faire vivre l'association au quotidien :

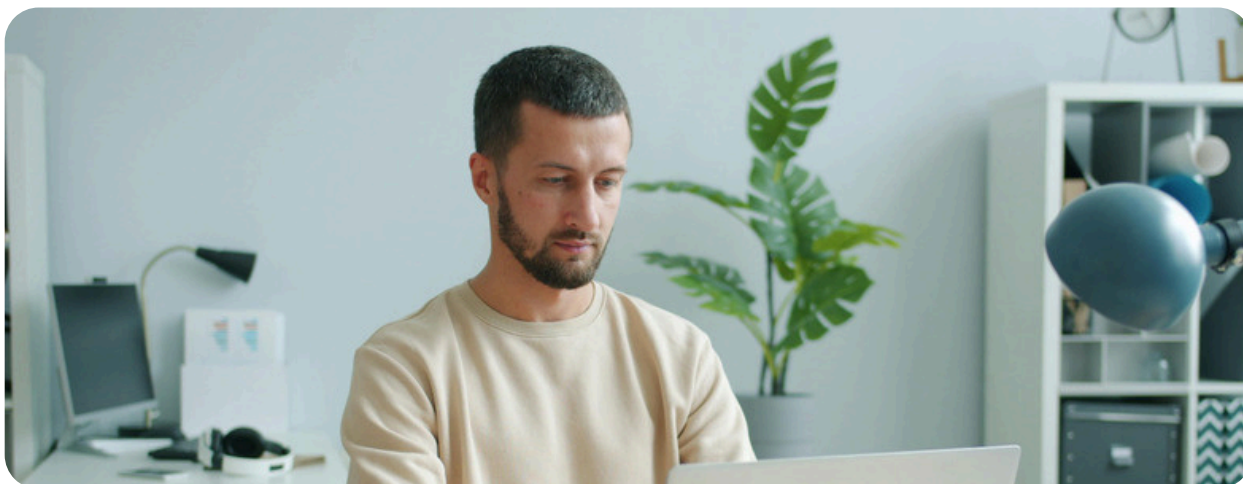
- tenir nos permanences,
- entretenir nos plateformes d'information,
- animer et densifier notre réseau d'avocats et de médecins,
- accompagner les victimes.

Chaque adhésion conforte notre indépendance et notre capacité à être présents, durablement, auprès de celles et ceux qui en ont besoin. En rejoignant l'AVF, vous contribuez à ce que notre association continue d'exister et à aider les futures victimes.

L'ÉQUIPE ET LES BÉNÉVOLES

Une petite équipe salariée

L'association s'appuie sur deux salariés, entièrement dédiés à l'accueil des victimes et au fonctionnement de l'association. Conformément à notre but non lucratif, aucun dirigeant n'est rémunéré.



Le bénévolat, force vive de l'association

L'engagement bénévole, à dominante juridique, constitue un pilier de notre action. En 2025, 72 bénévoles actifs ont contribué à hauteur de 3 651 heures.

	2025	2024
Salariés (ETP)	2 ETP	2 ETP
Bénévoles actifs	72 bénévoles	61 bénévoles
Heures de bénévolat	3 651 heures	2 666 heures
Valorisation du bénévolat	62 326 €	45 513 €

À NOTER

La valorisation comptable du bénévolat (62 326 € en 2025) représente une contribution volontaire en nature. Elle illustre l'ampleur de l'engagement mobilisé mais n'est pas inscrite au compte de résultat officiel de l'association.

NOS ACTIVITÉS

Accueil et permanences

L'accueil des victimes s'effectue uniquement sur rendez-vous soit dans nos locaux, soit directement au domicile. La permanence à distance est ouverte du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h.

Cette permanence est distribuée entre les membres bénévoles et les partenaires professionnels qui assurent une partie de la permanence.

Une présence numérique de référence

Notre présence sur internet est la première porte d'entrée vers AVF. En 2025, nous avons constaté 10,4 millions de consultations, en hausse de 8 %, confirmant notre rôle de ressource pédagogique de premier plan pour les victimes et leurs proches.

Cette visibilité se traduit directement en accompagnement à travers notre formulaire en ligne : 27 384 contacts ont été noués avec des victimes ou leurs proches au cours de l'année, soit une progression de 37 %.

L'inauguration de notre nouveau site internet

The screenshot displays the AVF website homepage. At the top, the AVF logo and name 'Association d'Aide aux Victimes de France' are on the left, with buttons for 'Contacter la permanence' and 'Faire un don' on the right. A navigation bar lists various categories: 'L'association AVF', 'Annuaire', 'Accident du travail', 'Maladie professionnelle', 'Accident de la route', 'Erreur médicale', 'Licenciement', and 'Agression'. The main content area features a large heading 'Bienvenue sur avf.fr' followed by a subheading 'le site internet de l'Association d'Aide aux Victimes de France'. Below this, text describes the free 7/7 help for victims, including accompaniment, legal guides, and referrals to independent doctors and specialized lawyers. It also mentions a 66% tax reduction for supporters. An orange button 'J'adhère à l'association' is present. To the right is an illustration of three people climbing a bar chart. At the bottom, four statistics are highlighted: '27 384 victimes' (contacts), '5234 pages' (available for free), '10 millions' (consultations in 2025), and '538 adhérents' (donors supporting actions).

Association d'Aide aux Victimes de France

Contacter la permanence Faire un don

L'association AVF • Annuaire • Accident du travail • Maladie professionnelle • Accident de la route • Erreur médicale • Licenciement • Agression •

Bienvenue sur avf.fr
le site internet de l'Association d'Aide aux Victimes de France

Aide gratuite 7j/7 pour les victimes : accompagnement, guides juridiques, mise en relation avec des médecins indépendants et des avocats spécialisés.

Soutenez l'association et bénéficiez de 66% de réduction d'impôts !

J'adhère à l'association

27 384 victimes

5234 pages
D'informations disponibles gratuitement

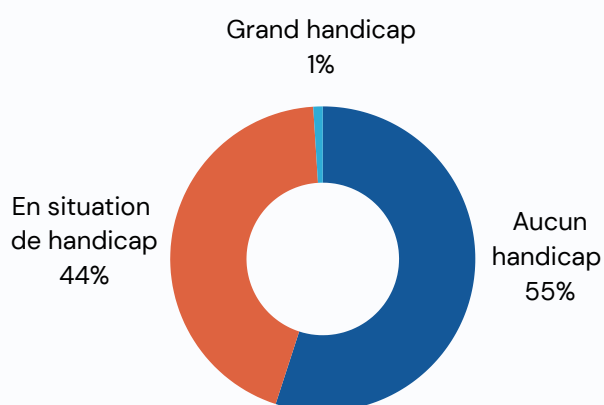
10 millions
De consultations sur notre site en 2025

538 adhérents
Donateurs qui soutiennent nos actions

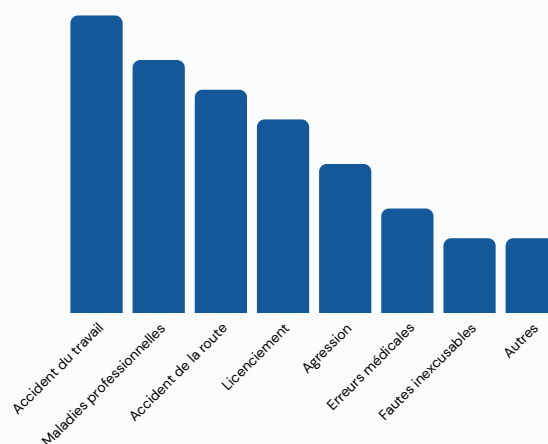
NOS BÉNÉFICIAIRES

Nous accompagnons des profils variés, avec une part importante de personnes en situation de handicap, conséquence directe des préjudices corporels traités.

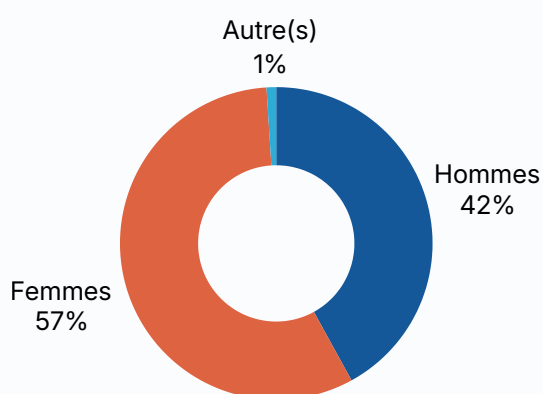
Situation de handicap



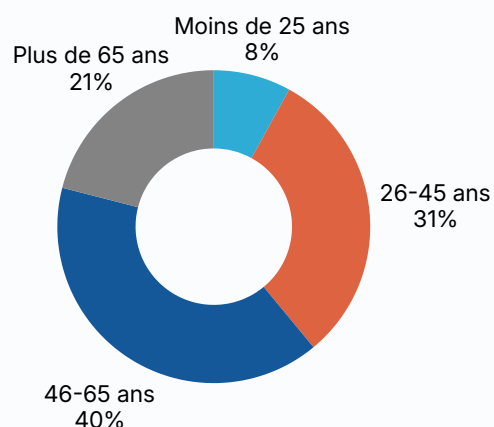
Origine des victimes



Répartition des bénéficiaires par sexe



Répartition des bénéficiaires par âge



PAROLES DE VICTIME

Les parents de Lucas*

« Le 14 mars, tout a basculé en quelques secondes. On rentrait à vélo, Lucas roulait devant moi. Une voiture ne l'a pas vu.

À l'hôpital, on nous a annoncé qu'il fallait l'amputer au-dessous du genou. On a signé sans tout comprendre.

Ensuite, il a fallu gérer le reste en même temps : l'assurance, les courriers, les expertises, des termes qu'on ne connaissait pas. On voulait s'occuper de notre fils, pas apprendre le droit du dommage corporel dans l'urgence.

C'est là qu'on nous a orientés vers l'Association d'Aide aux Victimes de France. On nous a expliqué nos droits simplement, sans rien nous vendre, et mis en relation avec un avocat spécialisé et un médecin-conseil pour l'expertise. On a compris plus tard pourquoi c'était décisif. Le préjudice d'un enfant n'est pas celui d'un adulte : Lucas grandit, sa prothèse devra être renouvelée régulièrement, ses besoins évolueront pendant des années. Sans cet accompagnement, on n'aurait pas su faire reconnaître ces besoins futurs, ni avancer dans les démarches avec la MDPH.

Aujourd'hui, Lucas a recommencé à courir. Le dossier n'est pas clos, mais l'essentiel a été posé pour la suite. Si on témoigne, c'est pour les familles qui débutent ce parcours. »

Et voici ce que Lucas a voulu dire, avec ses propres mots.

« Au début ça faisait bizarre. Je croyais que je pourrais plus jouer au foot. Mais maintenant j'ai ma jambe robot et elle est trop bien. À la récré je cours avec mes copains, et des fois c'est moi qui gagne. Ce que j'aime pas, c'est quand les gens me regardent comme si j'étais malade. Je suis pas malade, j'ai juste une jambe qui est pas pareille. »

Thierry, bénévole à l'AVF, a accompagné Lucas et ses parents

« Quand les parents de Lucas m'ont contacté, ils sortaient à peine de l'hôpital. L'amputation venait d'avoir lieu et on leur demandait déjà de remplir des dossiers qu'ils ne comprenaient pas. Mon premier rôle, ce jour-là, n'a pas été de parler de droit, mais de les écouter. Ensuite seulement je leur ai expliqué, étape par étape, ce qui les attendait. Le dossier d'un enfant ne se traite pas comme celui d'un adulte : ses besoins évolueront pendant des années, et il faut le faire valoir dès le départ. Je les ai mis en relation avec un avocat et un médecin-conseil du réseau, puis je les ai suivis tout au long de la procédure. C'est ce genre d'accompagnement qui donne tout son sens à mon engagement bénévole. »

* Le prénom a été modifié pour préserver l'anonymat de l'enfant.



RAPPORT FINANCIER 2025

Le mot du trésorier

L'Association d'Aide aux Victimes de France a continué, en 2025, à renforcer son action auprès des personnes touchées par un accident et de leur entourage. Notre raison d'être demeure simple et exigeante : être présents lorsque les victimes se trouvent dans la situation la plus fragile, fédérer autour d'elles les professionnels capables de les défendre, et faire vivre une chaîne de solidarité qui les accompagne jusqu'à la reconnaissance pleine de leurs droits. L'exercice écoulé conforte la trajectoire engagée et la robustesse du modèle financier que nous bâtissons progressivement.

Cette année aura été placée sous le signe de la consolidation. Nous avons choisi de privilégier la pérennité de nos comptes, quitte à échelonner certaines initiatives, sans jamais relâcher l'essentiel de notre mission ni notre proximité avec nos partenaires.

Ce qui a marqué l'exercice 2025 :

- L'accompagnement des victimes à chaque étape de leur parcours, de l'expertise médicale à la sécurisation définitive de leur indemnisation.
- La consolidation de notre réseau d'avocats partenaires et de médecins-conseils, pierre angulaire de la défense des intérêts des victimes.

- L'enrichissement de nos plateformes d'information juridique en ligne, devenues l'un des premiers points de contact pour les personnes en quête d'aide.
- Le déploiement de notre service d'appui aux démarches administratives, en particulier auprès de la MDPH.
- La poursuite de nos actions de sensibilisation auprès du grand public.
- Le suivi attentif de nos partenariats institutionnels et privés.
- La montée en compétence de nos intervenants, par des formations en présentiel et à distance.
- Une attention soutenue portée à la maîtrise de nos frais de structure et de collecte.

Les produits

S'agissant des ressources, les produits d'exploitation atteignent 59 743,84 €. Les cotisations des adhérents représentent aujourd'hui notre principale source de financement, à 31 895,98 €, signe de la fidélité et de la confiance grandissante. Les dons manuels, pour 24 759,06 €, traduisent l'attachement du public à notre engagement. Les subventions d'aide à l'embauche s'établissent à 3 088,80 €, en repli modéré sur un an, dans un environnement budgétaire contraint pour l'ensemble du secteur associatif.

Les charges

Du côté des dépenses, les charges d'exploitation se montent à 52 968,55 €. La rémunération de nos équipes constitue logiquement notre premier engagement financier, condition même de la qualité de notre accompagnement : elle représente 29 172,30 € pour nos deux salariés. Les locations pèsent pour 11 620,00 €, et les fournitures comme le petit équipement nécessaires au fonctionnement quotidien de nos bureaux 4 145,26 €. Nos dépenses de communication, de télécommunications et de logiciels s'établissent quant à elles à 3 883,67 €, un poste indispensable pour entretenir notre visibilité et faire connaître nos services aux victimes susceptibles d'en bénéficier. Le résultat exceptionnel correspond à la régularisation d'une écriture comptable relative à un exercice antérieur.

À ces postes s'ajoute une charge plus discrète, mais loin d'être négligeable : les frais liés à la collecte des dons. La grande majorité de la générosité qui nous est adressée transite désormais par des paiements en ligne réglés par carte bancaire, mode de don devenu naturel pour le public et précieux pour la fluidité de nos campagnes. Cette facilité a toutefois un coût : chaque transaction supporte une commission de l'ordre de 2 %, prélevée par les prestataires de paiement. Rapportés au volume des dons collectés, ces frais finissent par représenter une somme significative, autant de ressources qui échappent au financement direct de nos missions.

Nous restons donc attentifs à ce poste et étudions les pistes permettant d'en limiter l'impact, qu'il s'agisse de la négociation de nos conditions ou de la promotion de modes de don moins coûteux, comme le virement. Chacun de ces moyens reste mobilisé au service direct de nos actions, avec un souci permanent de sobriété et d'efficacité dans l'emploi des fonds qui nous sont confiés.

Notre trésorerie

Finalement, la combinaison de revenus stables et d'une gestion rigoureuse des charges permet à l'exercice 2025 de dégager un excédent de 5 884 €, qui vient consolider nos fonds associatifs. Au 31 décembre 2025, notre trésorerie s'élève à 9 756,67 €, répartie entre nos comptes bancaire et de paiement en ligne, et couverte en totalité par nos fonds propres. Cet équilibre nous assure l'autonomie nécessaire pour mener nos missions dans la durée et pour préparer sereinement les projets à venir. Je tiens enfin à saluer l'engagement de nos donateurs, de nos partenaires professionnels et de l'ensemble des bénévoles. C'est leur fidélité qui donne à l'association les moyens d'agir, et qui nous permet, chaque année, de rester aux côtés de ceux qui en ont le plus besoin.

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Disponible dans la version papier du rapport d'activités.

PERSPECTIVES 2026

Densifier notre maillage territorial

Notre force repose sur un réseau de proximité : avocats en dommage corporel et médecins-conseils de victimes, présents au plus près des personnes que nous accompagnons. Or, certains départements restent encore sans partenaire identifié, ni avocat ni médecin-conseil. Une victime qui s'y trouve perd un temps précieux à chercher seule les bons interlocuteurs, parfois au détriment de ses droits. En 2026, nous voulons combler ces zones blanches en recrutant de nouveaux professionnels partenaires, afin qu'aucune victime ne reste sans relais sur son territoire.

Développement d'un outil de suivi des victimes

L'accompagnement d'une victime s'étend souvent sur plusieurs années, de la phase d'expertise médicale jusqu'à la consolidation de ses droits. Pour gagner en réactivité et ne laisser aucun dossier sans suivi, nous développons un outil dédié permettant de centraliser les informations, de suivre l'avancement de chaque situation et de coordonner l'action de nos partenaires. Objectif : un accompagnement plus fluide, plus lisible pour la victime, et une meilleure continuité dans la durée.

Sensibiliser nos adhérents

Bien indemnisé ne signifie pas seulement obtenir une somme : cela suppose de connaître ses droits avant l'expertise médicale, de ne pas accepter une offre trop hâtive et de mesurer les conséquences à long terme d'un accident. Beaucoup de victimes ignorent ces réflexes au moment où ils comptent le plus. Nous renforcerons en 2026 nos actions d'information auprès de nos adhérents — fiches pratiques, webinaires, contenus vidéo — pour qu'ils abordent chaque étape de leur parcours avec les bonnes clés.

Développer un programme de prévention

Accompagner les victimes, c'est aussi agir pour qu'il y en ait moins. Les accidents que nous suivons trouvent trop souvent leur origine dans des comportements évitables. C'est pourquoi nous souhaitons porter en 2026 un programme de prévention à destination des jeunes, sur les conduites à risque au volant : stupéfiants, protoxyde d'azote, alcool, vitesse, usage du téléphone et fatigue. Interventions en milieu scolaire, partenariats avec les auto-écoles et témoignages de victimes seront les leviers de cette démarche. Notre légitimité tient ici à notre expérience du terrain : nous savons, mieux que quiconque qu'une seule seconde d'inattention peut coûter une vie entière.

SOUTENIR L'ASSOCIATION

L'indépendance d'AVF repose sur l'engagement de ses partenaires, de ses membres et de ses donateurs. Chacun peut, à sa manière, contribuer à renforcer l'écoute, l'information et l'accompagnement des victimes sur tout le territoire.



Devenir bénévole

Devenez bénévole et mettez vos compétences au service des victimes et aidez-nous à accompagner les plus fragiles.



Faire un don

Vos dons permettent de financer l'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement personnalisé des victimes, partout en France.



Rejoindre notre réseau

Vous êtes professionnel du droit ou de la santé ? Joignez AVF en adhérant à l'association et soutenez notre mission d'aide aux victimes.



Pourquoi votre soutien est essentiel

- ✓ **Préserver notre indépendance**
Des financements diversifiés garantissent notre liberté d'action.
- ✓ **Renforcer la proximité**
Votre soutien nous permet d'être présents sur tout le territoire.
- ✓ **Soutenir notre accompagnement**
Grâce à vous, des victimes trouvent de l'écoute, du conseil et des solutions adaptées à leur situation.



Chaque geste compte

Votre engagement, quel qu'il soit, permet à AVF d'accompagner chaque année des milliers de victimes dans la défense de leurs droits et la reconstruction de leur avenir.

Ensemble, faisons la différence.



Association d'Aide aux
Victimes de France



Association d'Aide aux Victimes de France

Siège social : 128 rue La Boétie, 75008 Paris

contact@avf.fr · avf.fr